

Basketball collégial division 2 **Synthèse des règles importantes**

De ligue, Article 6 : Officiels mineurs

L'équipe hôte devra obligatoirement fournir trois (3) officiels mineurs pour les matchs. Une amende de cinquante (50\$) dollars sera chargée en cas de non respect.

De ligue, Article 11 : Premiers soins

À chaque rencontre, il doit y avoir un thérapeute sportif (ou stagiaire) présent et prêt à intervenir 30 minutes avant le début de la rencontre. Si un collège est dans l'impossibilité d'offrir ce minimum, il devra en aviser les autres collèges, avant le début de la saison.

De ligue, Article 12 : Tableau indicateur

À chaque rencontre, l'usage d'un tableau indicateur avec le pointage et le temps de jeu est obligatoire.

De secteur, Article 20 : Devoirs du collègue hôte

20.1 Le collègue hôte doit :

- a) fournir une aire de jeu réglementaire, propre et appropriée à la discipline.
- b) fournir un vestiaire sécuritaire, convenable avec des douches à proximité; cependant, chaque participant est responsable de sécuriser ses biens personnels.
- c) fournir les feuilles de pointage officielles, un chronomètre, le cas échéant, et s'assurer que le pointage soit visible. Une copie des plus récents règlements du secteur et spécifiques doit être disponible.
- d) lors d'un match, d'un tournoi, d'un championnat ou d'un évènement, identifier un responsable autre que l'entraîneur de son équipe qui participe.
- e) être responsable de la protection des officiels ainsi que du contrôle de la foule.
- f) s'assurer que le terrain soit libre trente (30) minutes avant le début de la rencontre; cependant, le terrain en football doit être libre au moins quarante-cinq (45) minutes avant le début de la rencontre.
- g) prévoir les aires nécessaires pour que les spectateurs soient nettement séparés des étudiants et du marqueur.
- h) s'assurer que les arbitres aient un local privé, de préférence avec des douches.

20.2 Les résultats

Le collègue hôte doit faire parvenir la feuille de match ou tout document requis par la ligue ou la conférence avant 12h00 le jour ouvrable suivant la compétition.

Le collègue hôte doit cependant se conformer aux procédures établies dans les règlements spécifiques.

Pour les ligues provinciales, le collègue hôte doit également inscrire le résultat de la partie dans le système S1 dans l'heure suivant la fin de la rencontre.

Pour les ligues de conférences et des ligues régionales, le collègue hôte doit également inscrire le résultat de la partie dans le système S1 le jour même de la rencontre.

Consignes importantes **pour le responsable de plateau**

AVANT

- Accueillir l'équipe adverse.
- Accueillir les officiels et prendre les présences s'il y a retard.
- Avoir une copie des règlements de secteur, spécifiques et de ligue.
- Distribuer le formulaire d'évaluation des officiels aux entraîneurs des deux équipes (les entraîneurs sont fortement invités à le remplir, mais non obligatoire).

PENDANT

- Intervenir pour tout écart de langage ou de comportement de la part des participants ou des spectateurs.

APRÈS

- Récupérer les formulaires d'évaluation des officiels auprès des entraîneurs.
- Saisir le résultat du match en ligne sur S1.
- Insérer, les documents relatifs au match, feuille de match, rapports, etc. sur S1.
- S'assurer que les équipes quittent les lieux sans incident.